|  |
| --- |
| Demande d'admission au Club EBIOS |

## La procédure d'adhésion

## La cotisation

Si la demande a été acceptée, un appel à cotisation est adressée au candidat / à la candidate.

L'adhésion devient effective dès réception du paiement de la cotisation (virement, chèque ou PayPal).

Pour les experts individuels, le montant de l’adhésion annuelle s'élève à 50€.

Les cotisations sont dues dans leur intégralité pour l'année civile en cours.

|  |
| --- |
| Le / La candidat(e) en tant qu'expert(e) individuel(le) |

Les membres adhérents au Club EBIOS au titre d’experts individuels sont des personnes physiques, reconnues comme expertes dans le domaine de la gestion des risques. Chaque expert(e) individuel(le) dispose d’une voix en Assemblée générale.

|  |
| --- |
| Je soussigné(e) :Prénom : NOM : Organisme : Fonction : Adresse électronique : Adresse postale (de facturation) :  Numéro de téléphone : déclare :* avoir pris connaissance du [règlement intérieur](https://club-ebios.org/site/wp-content/uploads/site-documents/ClubEBIOS-ReglementInterieur.pdf) et des [statuts](https://club-ebios.org/site/wp-content/uploads/site-documents/ClubEBIOS-Statuts.pdf) de l'association ;
* remplir les conditions requises pour pouvoir être membre ;
* m'engager à respecter le règlement intérieur et les statuts en toutes circonstances ;
* m'engager à signaler tout changement concernant mes coordonnées.
 |
| Mon expérience dans le domaine de la gestion des risques est la suivante :      |
| Mes motivations pour rejoindre l'association sont les suivantes :      |
| À Date :   Signature[[1]](#footnote-1) : |

Les informations recueillies via le présent formulaire sont nécessaires à votre adhésion :

vos coordonnées vont servir à la gestion administrative et celle des services web du Club EBIOS. Elles ne seront utilisées qu’à cet effet et ne seront gardées que le temps de l'évaluation de votre demande si la demande est rejetée, et le temps de votre adhésion sinon ;

les informations relatives à votre expérience et à votre motivation vont être utilisées par le Conseil d’administration pour décider de la cooptation de la demande. Elles ne serviront qu’à cet effet et ne feront pas l’objet d’un traitement informatique ultérieur.

Vous pouvez demander à accéder à vos données et à les rectifier via le [formulaire de contact](https://club-ebios.org/site/contacter/) (voir la [politique de gestion des données personnelles](https://club-ebios.org/site/mentions/#dcp)). En cas de litige, les réclamations peuvent être faites auprès de la CNIL.

|  |
| --- |
| Le parrain / La marraine du candidat / de la candidate |

Le parrain / La marraine est membre du Club EBIOS. Il / Elle se porte garant(e) pour le candidat / la candidate et l’accompagne dans sa découverte de l’association.

Si le parrain / la marraine est participant(e) d'un organisme membre, alors il / elle doit en informer son représentant / sa représentante du parrainage qu'il / elle compte faire pour lui laisser l'opportunité de s'y opposer, le cas échéant.

Ce parrainage peut être envoyé par le parrain / la marraine par voie électronique, dans la mesure où il / elle renseigne les informations demandées sur cette page.

|  |
| --- |
| Je soussigné(e) déclare être favorable à l'admission de à l'association Club EBIOS au titre d’expert(e) individuel(le). |
| Qu’est-ce que l’admission de ce(tte) candidat(e) apporterait au Club EBIOS ?                 |
| Fait à , le Signature[[2]](#footnote-2) |

Ces informations sont nécessaires à l’adhésion du candidat / de la candidate. Elles vont être utilisées par le Conseil d’administration pour décider de la cooptation de la demande. Elles ne serviront qu’à cet effet et ne feront pas l’objet d’un traitement informatique ultérieur.

Vous pouvez demander à accéder à vos données et à les rectifier via le [formulaire de contact](https://club-ebios.org/site/contacter/) (voir la [politique de gestion des données personnelles](https://club-ebios.org/site/mentions/#dcp)). En cas de litige, les réclamations peuvent être faites auprès de la CNIL.

1. Bien que souhaitée, la signature n’est pas obligatoire si la demande est faite par voie électronique. [↑](#footnote-ref-1)
2. Bien que souhaitée, la signature n’est pas obligatoire si la demande est faite par voie électronique. [↑](#footnote-ref-2)